

“ralement au Canada. Si les ministres de Sa Majesté le voulaient, et si les cours de justice pouvaient annuler la vente, sauf même l’indemnité à laquelle, de l’aveu de tous nous aurions droit, nous doutons fort qu’il se trouverait au Canada un individu ou une compagnie d’individus capables de rembourser à Sa Majesté cette indemnité, de payer les £4,000 en sus du coût de la mine que, d’après les conditions de l’ancien bail, le nouveau fermier doit payer dès son entrée en possession, et de dépenser immédiatement la forte somme d’argent nécessaire pour les usines, tout en étant disposés à payer en outre, la somme même faible en apparence de £60 par année.”

Pour ce qui est de la remarque de lord Castlereagh qu’on aurait pu obtenir £1,500 ou même £2,000 par année pour le bail au lieu des £60 offerts, M. Dunn y répond en exposant en détail la situation des personnes qui s’étaient préparées à faire cette proposition. D’après lui, le principal personnage de l’entreprise n’avait, dans ses efforts pour prendre possession des forges, que les vues d’un vulgaire escroc, et s’était assuré la coopération d’hommes sans moyens, quelques-uns respectables, mais d’autres de réputation suspecte. “Fort heureusement,” dit M. Dunn, “le désaccord s’est mis entre eux avant la vente, et le projet est tombé.” Il n’y avait pas dans la province, à part Monro et Bell, de capitalistes disposés à entreprendre cette exploitation, et une expérience chèrement payée lui permettait de dire que la Compagnie de Batiscan n’était pas en mesure de le faire.

L’importance de l’augmentation obtenue par sir Robert Milnes, et sur laquelle il comptait pour réduire le montant à tirer du gouvernement impérial, peut être jugée par un passage de sa lettre du 1er novembre 1800 (note B, p. 14), où l’on voit que le total des revenus territoriaux de la couronne n’était que de £1,500, et que le chiffre des revenus de toutes provenances n’atteignait que £13,199 19s. 1d. Comme les dépenses étaient de £25,000 le découvert était presque précisément de £12,000.

A la note B se trouve une dépêche de sir Robert Milnes, dans laquelle il décrit l’état du Bas-Canada en 1800. Cette dépêche est imprimée dans son entier et il suffit de la mentionner ici. Dans la réponse du duc de Portland, à la date du 6 janvier 1801 (Q. 81-1, p. 3), Sa Grâce énumère les causes de l’influence du peuple que mentionne M. Milnes dans le Bas-Canada, et exprime l’opinion qu’il ne pourrait y avoir de remède contre l’insignifiance de l’influence des seigneurs aux points de vue politique et social, si ce n’est dans les efforts, l’habileté et l’ambition que pourraient déployer individuellement les seigneurs poussés par quelques motifs pour sortir de cette condition, et aussi dans l’offre de tous les encouragements possibles à ceux qui se montreraient disposés à tirer parti des avantages qui se présenteraient ainsi. Sa Grâce est cependant surprise de constater que l’établissement du bataillon canadien dans le Bas-Canada n’a pas mieux réussi à accomplir sa principale fin, qui était de tirer les gentilshommes canadiens de leur indolence et de leurs habitudes d’inaction, et de les attacher au service du roi. On avait l’intention de former un deuxième et un troisième bataillon, si l’on rencontrait quelque empressement dans la formation du premier. Le duc signale aussi des défauts dans l’organisation de la milice, et indique des remèdes à appliquer, mais l’analyse du document donnée dans le catalogue est suffisamment explicite. (Q. 86-1, p. 3.)

Pour augmenter les difficultés de la situation dans laquelle se trouvait Milnes, s’exerçait, selon sa dépêche du 26 mars 1801 (Q. 86-1, p. 142), l’opposition du juge en chef Osgoode, qu’il accuse d’avoir oublié tout décorum et de s’être servi à l’égard du lieutenant-gouverneur d’un langage irrespectueux devant une nombreuse réunion non officielle, et d’avoir publiquement combattu avec violence des mesures qu’il